



Association québécoise  
des retraité(e)s des secteurs  
public et parapublic

## **AÎNÉS SUR LA ROUTE : PAS DE PANIQUE !**

Les accidents tragiques de la route impliquant des aînés sont un sujet qui a récemment fait couler beaucoup d'encre. Non seulement plusieurs journalistes décident de couvrir ces événements, mais certains coroners font appel à un renforcement des contrôles de sécurité lorsqu'un conducteur atteint un certain âge. Le débat est lancé et l'on fait maintenant un lien direct avec le vieillissement de la population. Le sujet revient périodiquement dans l'espace public, car malheureusement, il est souvent lié à un décès tragique qui aurait pu être évité.

On a créé un débat public avec des tragédies particulières, sans toutefois regarder le réel risque que les aînés représentent sur la route. Est-ce que l'importance que l'on accorde à ces décès et leur couverture médiatique sont proportionnelles aux accidents causés par des aînés sur le réseau routier ? Nous pouvons en douter. Selon les statistiques publiées par la Société de l'assurance automobile du Québec dans son rapport annuel 2016, 17 conducteurs de 65 à 74 ans sur 1000 ont été impliqués dans un accident, soit une diminution de 2 conducteurs par rapport à 2011. Pour les 75 ans et plus, on dénombre 20 personnes sur 1000, soit une diminution de 3 depuis 2011. À titre de comparaison, ce sont 35 personnes de 25 à 34 ans qui seront liées à un accident de la route. Pire encore, chez les conducteurs de 16 à 24 ans, on en dénombre 60 sur 1000. Loin de nous l'idée de comparer ces catégories d'âge pour revendiquer un statu quo chez les aînés; nous désirons simplement dissiper l'impression que les aînés sur la route sont plus dangereux que d'autres conducteurs. En fait, selon les statistiques de la SAAQ, les 65 ans et plus sont ceux qui sont le moins impliqués dans des accidents de la route.

Il est possible que ce soit en raison de ces statistiques que le gouvernement du Québec, qui vient de déposer des amendements au code de la sécurité routière avec le projet de loi 165, n'a pas cru bon de resserrer les règles envers les aînés. Il serait toutefois pertinent que la SAAQ publie des statistiques plus détaillées des tranches d'âge supérieures à 75 ans afin de détecter s'il existe un réel problème. À partir de là, nous pourrions avoir une discussion éclairée et rationnelle sur la présence accrue d'aînés de 80 ans et plus sur nos routes.

Évidemment, pour l'Association, la sécurité routière est un sujet qui lui tient à cœur. D'ailleurs, nous avons mis le programme BONNE ROUTE ! ma conduite automobile actualisée sur pied. Il s'agit d'une formation de rafraîchissement des connaissances théoriques pour aînés.

**Donald Tremblay**  
**Président**  
**9 février 2018**